



Assurance vie - Tuteur

Par **InfoJustice**, le **06/08/2020** à **13:12**

Bonjour,

M. X est sous tutelle depuis 2015.

M. X décède en juillet 2019, son tuteur fourni les comptes de gestion.

Dans le dernier compte de gestion il y a 2 assurances vie pour 50.000€

Or les banques n'ayant toujours pas soldé ces assurances vie, nous les avons contactés.

Les banques ont dit avoir débloqué les assurances vie en 2018 sur ordre du tuteur.

Que doit-on faire?

Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **06/08/2020** à **14:05**

Bonjour

Aucune opération de ce type n'est possible sans l'ordonnance du JT. Je vous invite donc à lui demander des explications, en même temps qu'au tuteur.